

SUR LES TRACES DE LA FAUNE DE NOS MONTAGNES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Titre	Sur les traces de la faune de nos montagnes
Sous-titre	Cohabitation entre loisirs en montagne et faune en période hivernale
Descriptif de l'activité	<p>Michel Perreten, accompagnateur en montagne et suppléant du garde faune, propose une excursion pour mieux comprendre la vie de la faune des Alpes en hiver. Lors de cette randonnée, c'est plus les traces laissées par les animaux qui pourront être observées. En effet, en hiver, une présence trop proche peut provoquer leur fuite, les obliger à abandonner leur couvée, s'exposer à des prédateurs tout en perdant une précieuse énergie. Diverses activités pour mieux comprendre les enjeux de la cohabitation entre la faune et les loisirs en montagne.</p> <p>Cette sortie est mise en contexte par la conférence du mardi 4 décembre à 20h à l'Hôtel de Ville de Château-d'Œx, <i>la faune de nos montagnes</i>, par Olivier Born, photographe animalier. Entrée libre, sans réservation.</p>
Dates	Samedi 15 décembre 2018
Horaire	08h00 – 12h00
Lieux du rendez-vous	Gare de Château-d'Œx
Lieux de l'activité	Dépend de la météo, montagnes aux alentours de Château-d'Œx
Programme indicatif	<p>Rendez-vous à la gare de Château-d'Œx à 8h</p> <p>Explications théorique puis covoiturage jusqu'au point de départ de la randonnée</p> <p>Randonnée avec observations de traces d'animaux et activités</p> <p>Retour au point de départ aux alentours de midi</p>
Matériel à prendre avec soi	<p>Equipement de randonnée adapté aux conditions hivernales</p> <p>Raquettes à neige et bâtons en cas d'enneigement (possibilité de location à 10.-, à préciser lors de l'inscription)</p> <p>Une boisson personnelle</p> <p>Eventuellement une paire de jumelles</p>
Sécurité	Le participant doit annoncer ses éventuels problèmes de santé et prendre avec lui ses médicaments.
Participants catégories et âges	Dès 12 ans
Nombres (min. – max.)	Minimum 9 personnes – maximum 15 personnes
Niveau	Marche en montagne sans difficulté particulière, marche effective 2h
Option	Au rayon des saveurs de la région, un pique-nique, composé de produits labellisés Parc, peut être commandé.
Autres informations	Les chiens ne sont pas admis

TRANSPORTS ET ACCÈS

Accès voiture et transports publics) Gare de Château-d'Œx, accès en train par la ligne GoldenPass Montreux – Gstaad

Horaires des transports publics

(le coût des transports publics n'est jamais inclus dans les tarifs de l'offre)

Aller

Bulle – Château-d'Œx 6h45 – 7h36

Montreux – Château-d'Œx 6h39 – 7h36

Retour

Château d'Œx – Bulle 12h03 – 13h15

Château d'Œx – Montreux 12h03 – 12h03

Covoiturage

Contact : inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch 0848 110 888

TARIFS

Tarif de base adulte Dès 12 ans 40.-

Paquet pique-nique

Au rayon des saveurs de la région, un pique-nique, composé de produits labellisés Parc, peut être commandé et dégusté lors d'une activité Parc ou pour toute autre occasion.

La variante avec viande au prix de 16.- : 100g de Gruyère AOP* ou Etivaz AOP*, 100g d'un deuxième fromage*, 100g de charcuterie, un ballon de pain et un fruit.**

La variante végétarienne au prix de 14.- : 100g de Gruyère AOP* ou Etivaz AOP*, 100g d'un deuxième fromage*, un autre produit laitier *, un ballon de pain et un fruit.

**produits labellisés Parc*

*** produits labellisés Parc ou d'une marque régionale du Parc*

CONDITIONS ET TERMES DE L'ACTIVITÉ

Inscription Inscription obligatoire : inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch 0848 110 888

Dernier délai d'inscription : jeudi 13 décembre à midi

Confirmation

La réservation est considérée comme définitive dès la réception de l'inscription et du paiement total de la somme due. La réservation est confirmée par courriel ou par courrier.

Paiement

Paiement sur facture avant la participation à l'activité. Aucun paiement sur place (bulletin de versement envoyé par le Parc). La réservation est considérée comme définitive à la réception du paiement par le Parc.

Annulation

En cas d'inscriptions insuffisantes (nombre minimum de participants non atteint), de mauvaises conditions météorologiques ou pour une raison échappant à ses responsabilités, le Parc se réserve le droit d'annuler l'activité.

En cas d'annulation de l'activité, les participants seront informés par téléphone ou par courriel dans les plus brefs délais. Il est évident que les sommes avancées (y compris réservation d'un hôtel ou achat d'un pique-nique) seront remboursées ou pourront servir à l'achat d'une autre activité.

En cas d'annulation par un participant (par écrit ou par téléphone) sans motif de force majeure dans la dernière semaine, rien ne sera remboursé.

Assurances

Tout participant doit être assuré pour les accidents non professionnels.